

Année universitaire 2016-2017

Concours pour l'accès au doctorat LMD

Nombre de postes ouverts au titulaire d'un master et/ingénieur master :

- 2 postes en Systèmes d'Information (SI)
- 6 postes en Systèmes Informatiques (SIQ)

Répartis comme suit :

Laboratoires	Option SIQ	Option SI
Laboratoire des Méthodes et Conception de Systèmes (LMCS)	1	2
Laboratoire de Conception de Systèmes Informatiques (LCSI)	3	0
CERIST	2	0
	6	2

Titulaires d'un master :

Le concours se déroulera en deux étapes :

1. Une étape de présélection sur dossier des candidats
2. Un concours sur épreuves écrites pour les candidats présélectionnés.

Conditions de dépôt des candidatures

- Etre titulaire d'un diplôme de master 2 dont le programme d'études est en adéquation avec les filières ouvertes.

Période de dépôt des candidatures : du 06 septembre au 27 septembre 2016.

Présélection

Le nombre de candidats aux épreuves écrites sera fixé sur la base de **l'arrêté n°547 du 02 juin 2016**. Il est de 20 candidats au moins pour l'option SI et de 60 candidats au moins pour l'option SIQ.

Seront retenus aux épreuves écrites les candidats classés parmi les 10% premiers de leur promotion. Leurs listes seront étendues, pour l'une et/ou l'autre des deux options, aux candidats classés parmi les 25% premiers de leur promotion si elle inclut un nombre insuffisant de candidats : moins de 20 candidats pour l'option SI et moins de 60 candidats pour l'option SIQ.

Epreuves écrites : samedi 15 octobre 2016 à 9h.

La liste des candidats retenus pour le concours sur épreuves écrites sera publiée sur le site de l'école le 6 octobre 2016. Les intéressés recevront également une convocation par email.

Les épreuves au concours sur épreuves écrites sont les suivantes :

- **Option SIQ** : Théorie des langages et compilation (2h - coef 2), Réseaux et systèmes (2h - coef 2).
- **Option SI** : Systèmes d'Information (3h - coef 3), Bases de données (1h - coef 1).

Sélection finale

Seront admis à la formation doctorale les deux (02) premiers candidats de l'option SI et les six (06) premiers candidats de l'option SIQ sur la base des dispositions fixées par l'arrêté n°547 du 02 juin 2016.

Inscription

Les candidats retenus doivent, impérativement, déposer leur dossier d'inscription complet dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats sur le site web de l'ESI.

Dossier de candidature

- Le formulaire de présélection (téléchargeable à partir du site www.esi.dz).
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat.
- Les copies certifiées conforme des diplômes de licence et de master (pour les titulaires d'un master) ou bien les copies des diplômes d'ingénieur et de master pour les ingénieurs.
- Les copies des relevés de notes du 1^{er} et du 2^{ème} cycle dûment authentifiées.
- Une copie de l'annexe descriptive du diplôme de master.
- Une attestation de classement du candidat dans sa promotion.